



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 25 août 2023

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES D'ESNES-EN-ARGONNE

Par arrêté préfectoral n°2023-1889 du 13 juillet 2023, les électeurs d'Esnes-en-Argonne sont convoqués le dimanche 10 septembre 2023 de 8h00 à 18h00 au premier tour de l'élection municipale partielle en vue d'élire 4 conseillers municipaux, et le dimanche 17 septembre 2023 en cas de second tour.

La période de dépôt des candidatures pour le premier tour de scrutin est terminée. Aucune candidature n'a été déposée.

Ainsi, le premier tour de l'élection municipale partielle d'Esnes-en-Argonne, du dimanche 10 septembre 2023 est annulé.

En revanche, un second tour doit être organisé si des candidats se présentent.

Le dépôt des candidatures pour le second tour se fera uniquement sur rendez-vous à la Préfecture de la Meuse, par le candidat ou un mandataire désigné :

- le **lundi 11 septembre 2023 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00;**
- le **mardi 12 septembre 2023 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.**

La prise de rendez-vous se fera :

- **par courriel** : pref-elections@meuse.gouv.fr;
- **par téléphone** au 03.29.77.58.13 / 03.29.77.58.56.

Le formulaire de déclaration de candidature (cerfa 14996*03) accompagné de la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site internet de l'État : <https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Election/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles/Communes-de-moins-de-1-000-habitants/Elections-municipales-partielles-des-communes-de-moins-de-1-000-habitants>.

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces élections sur le site internet de l'État susvisé.

Contact presse Cabinet du préfet

Tél : 03 29 77 58 92 / 03 29 77 58 67
Mél : pref-communication@meuse.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

40, Rue du Bourg
55 000 Bar-le-Duc